

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 24 JUN 2016



CM2016/06/11 : DISSOLUTION DU GIP DE SOUTIEN DE LA MISSION DE PREFIGURATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS : REPRISE DU PASSIF ET DES ACTIFS

DATE DE LA CONVOCATION : 16 JUIN 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président,
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton, Françoise Baud, Jacques Baudrier (jusqu'à 9h45 pouvoir à Raphaëlle Primet), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin (jusqu'à 10h28 pouvoir à Christian Cambon), David Belliard, Zacharia Ben Amar, Éric Berdoati, Jean-Didier Berger (jusqu'à 10h55), Sylvain Berrios, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h55), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h37 pouvoir à Danièle Prémel), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane, Christian Cambon, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Éric Cesari, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau, Jean Noël Chevreau, Yves Contassot (jusqu'à 10h55 pouvoir à Michel Bourgain), Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de), Marie-Pierre La Gontrie (de), Grégoire La Roncière (de) (jusqu'à 10h51), Stéphane De Paoli, Christian Demuynck (jusqu'à 11h48 pouvoir à Hervé Gicquel), Patrick Douet, Carole Draï, Christian Dupuy (jusqu'à 11h33 pouvoir à Claude Goasguen), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet (jusqu'à 10h55), Yvan Femel, Rémi Féraud, Léa Filoche, Michel Fourcade (jusqu'à 9h58 pouvoir à Corinne Valls), Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 10h43), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 10h48 pouvoir à Virginie Michel-Paulsen), Jean-Michel Genestier, Sylvie Gerinte (jusqu'à 11h20 pouvoir à Hervé Chevreau), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Daniel Guiraud, Didier Guillaume, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h40 pouvoir à Thierry Hodent), Sakina Hamid, Eric Héléard, Michel Herbillon, Anne Hidalgo, Frédéric Hocquard, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry (jusqu'à 11h19), Halima Jemni, Bruno Julliard, Philippe Juvin, Jean-Claude Kennedy, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 10h04), Laurent Lafon (jusqu'à 10h22), Philippe Laurent (jusqu'à 11h25), Franck Le Bohellec, Jean Yves Le Bouillonnet, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle (jusqu'à 11h09), Catherine Lécuyer, Eric Lejoindre, Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 12h00 pouvoir à Mao Peninou), Xavier Lemoine (jusqu'à 11h15 pouvoir à Patrice Calmégane), Michel Leprêtre (jusqu'à 11h30), Marie-Pierre Limoge (jusqu'à 11h15 pouvoir à Laurent Vastel), Séverine Maroun, Jacques JP Martin, Valérie

Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin (jusqu'à 11h33 pouvoir à Stéphane De Paoli), Éric Mehlhorn, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika, Joëlle Morel, Georges Mothron, Gauthier Mougin (jusqu'à 11h05), Rémi Muzeau (jusqu'à 10h26 pouvoir à Yves Révillon), Christophe Najdovski, Jean-Charles Nègre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Philippe Pemezec (jusqu'à 10h55), Mao Peninou, Carine Petit, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet (jusqu'à 11h55), Robin Reda, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 11h55), André Santini, Gilles Savry, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant (jusqu'à 10h55), Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris (jusqu'à 11h39 pouvoir à David Belliard), Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachène (jusqu'à 10h24), Sylvine Thomassin (jusqu'à 10h55), Yves Thoreau, Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Corinne Valls, Laurent Vastel, François Vauglin, Pauline Véron, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Manuel Aeschlimann (pouvoir à Claire Mayoly-Florentin), Sylvie Altman (pouvoir à Patrick Jarry), Christiane Barody-Weiss (pouvoir à Denis BADRE), Jacqueline Belhomme (pouvoir à Marie-Hélène Amiable), Jacques-Alain Benisti (pouvoir à Jean-Pierre Spilbauer), Ian Brossat (pouvoir à Nicolas Bonnet-Oulaldj), Patrice Bessac (pouvoir à Jean-Charles Nègre), Laurent Cathala (pouvoir à Sylvie Simon-Deck), Raymond Charresson (pouvoir à Laurent Rivoire), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul Faure-Soulet), Tony Di Martino (pouvoir à Olivier Klein), Corentin Duprey (pouvoir à Michel Fourcade), Stéphane Gatignon (pouvoir à Séverine Maroun), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Nathalie Kosciusko-Morizet), Eric Grillon (pouvoir à Sakina Hamid), Jean-Jacques Guillet (pouvoir à Grégoire La Roncière (de)), Jean François Lamour (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Christine Lavarde-Boëda (pouvoir à Gauthier Mougin), François Le Clec'h (pouvoir à Bernard Gauducheau), Jacques Mahéas (pouvoir à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir à Ludovic Toro), Didier Paillard (pouvoir à Patrick Braouezec), Eric Schlegel (pouvoir à Christian Demuynck), Jean-Pierre Schosteck (pouvoir à Jean-Didier Berger), Georges Siffredi (pouvoir à Eric Cesari), Michel Teulet (pouvoir à Ivan Itkzovitch), Georges Urlacher (pouvoir à Sylvie Gerinte), Martine Valleton (pouvoir à Philippe Dallier, Sophie Vally (pouvoir à Pascal Beaudet), Alain Vedere (pouvoir à Antoine Guisepponne), Alexandre Vesperini (pouvoir à Nathalie Fanfant), Jean-Marie Vilain (pouvoir à Philippe Laurent).

ETAIENT ABSENTS : François Asensi, Pierre-Christophe Baguet, Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Jean-Didier Berthault, Alain-Bernard Boulanger, Jean-Jacques Bridey, Luc Carvounas, Régis Charbonnier, Stéphanie Daumin, Marielle Sarnez (de), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Olivier Dosne, Didier Dousset, Vincent Franchi, Afaf Gabelotaud, Emmanuel Grégoire, Gérard Guille, François Haab, Marie-Laure Harel, Vincent Jeanbrun, Carine Juste, Bertrand Kern, Marie Kennedy, Jean-Christophe Lagarde, Hervé Marseille, Brigitte Marsigny, Fadila Mehal, Thierry Meignen, Jean-Loup Metton, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Azzedine Taïbi, Dominique Versini.

RAPPORTEUR : Patrick OLLIER, Président

La loi du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 prévoit, à son article 89, la création d'un fonds de financement de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris à hauteur de 2 M€ annuels en 2014 et 2015.

Le décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 prévoit que la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris s'appuie pour son fonctionnement, sur un groupement d'intérêt public (GIP), sur le compte duquel ont été versé les dotations prévues.

Pour son fonctionnement, la mission de préfiguration a consommé environ 800 K€ en 2014 et un peu plus d'1,2M€ en 2015. Depuis le début de l'année 2016, la majorité des dépenses effectuées par la mission de préfiguration de la MGP, soit environ 700 K€, l'ont été pour le compte de la métropole, en attendant que son circuit financier et comptable soit pleinement opérationnel. C'est ainsi notamment qu'elle a pris en compte les dépenses liées à l'organisation des Conseils métropolitains ou encore du loyer jusqu'au mois de septembre.

Le terme de la mission de préfiguration est prévu le 30 juin 2016. A cette date, la totalité de la dotation perçue ne sera pas consommée. Conformément aux dispositions légales en vigueur pour la dissolution d'un GIP, plus particulièrement l'article 117 de la loi n°2011-5252 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et à la convention constitutive du GIP du 4 juillet 2014, l'assemblée générale du groupement peut librement décider de l'attribution de l'excédent d'actif au bénéficiaire de leur choix, après paiement des dettes.

C'est pourquoi les Présidents du GIP de soutien de la mission de préfiguration, Messieurs Jean-François CARENCO, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et Patrick JARRY, Président du Syndicat Paris-Métropole, Maire de Nanterre, ont validé le versement du solde à la Métropole du Grand Paris lors de l'assemblée générale de dissolution du GIP.

C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver d'autoriser le versement de ce reliquat, d'un montant de 1.3 M€ sur le budget de la métropole du Grand Paris. Il vous est également proposé d'autoriser la Métropole à payer d'éventuelles factures qui seraient en cours au nom de la mission de préfiguration.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 à L. 5219-11,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II,

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU le décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, notamment son article 1,

VU l'arrêté n° 2014220-0001 du 8 août 2014 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public *GIP de soutien de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris*

VU les délibérations de l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public *GIP de soutien de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris* portant dissolution dudit GIP et attribution de l'actif à la Métropole du Grand Paris

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement de l'actif de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris au budget de la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à prendre en charge sur le budget de la Métropole du Grand Paris les éventuelles dettes de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre